



REJOIGNEZ NOUS POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UN SYNDICALISME NOUVEAU !!!

Le syndicat **Solidaires Assurances-Assistance** est un syndicat français membre de l'Union syndicale Solidaires regroupant des Salariés des sociétés, de mutuelles, d'agents généraux, de cabinets de courtage, et des retraités de l'assurance et de l'assistance.

ENSEMBLE, EN TOUTE AUTONOMIE, nous pouvons construire et développer un syndicalisme sans tabou, au plus proche des aspirations et des préoccupations des salariés ; un syndicalisme combatif et constructif, force de propositions mais sans compromissions et sans complaisance ; un syndicalisme qui fait barrage au déclin de notre statut social et aux dégradations de nos conditions de travail ; un syndicalisme de lutte contre toute forme de discrimination (sexe, âge, handicap, origine...).

Le syndicalisme a besoin de sang neuf avec des idées nouvelles pour bousculer le système actuel, les habitudes et les routines.

C'est bien une conception différente du syndicalisme que nous vous proposons de mettre en place.

Ce syndicalisme repose sur :

- **Une information de qualité**, complète et transparente à tous les salariés pour permettre à chacun de se faire son opinion et d'être acteur.
- **Un travail d'analyse et d'explication** afin d'obtenir le meilleur pour les salariés.
- **La volonté de défendre** dans toutes les instances représentatives du personnel, les droits et les intérêts de tous les salariés.
- **Le débat** démocratique avec les salariés afin de construire nos revendications.
- **L'unité** par des objectifs qui nous permettent de dépasser nos différences pour agir collectivement et gagner ensemble.
- **La solidarité** entre les salariés parce que nous sommes tous victimes du travail de démolition sociale.

Depuis la loi du 20/08/2008, une section syndicale d'entreprise peut être créée dans une entreprise par un syndicat ayant au moins 2 salariés adhérents.

Contactez-nous sur le site de Solidaires Assurances : <http://solidairesassurances.free.fr>

Nous vous accompagnerons pour la mise en place et le développement de votre section !

Sections syndicales Solidaires Assurances : Mutuaide Assistance, GMF, Matmut, Mutuelle des Motards, Mutex...

Unissons- nous ! Rejoignez-nous pour un syndicalisme nouveau !

Adhérez à l'Union Syndicale Solidaires !

Site de Solidaires Assurances : <http://solidairesassurances.free.fr> :

Actualité des sections d'entreprises adhérentes

Veille juridique, droit du travail, bulletin trimestriel de l'Assurance...

Bulletin d'adhésion à télécharger

Vu dans la presse

On nous prend pour des quiches !
P.2

Le journal de Kerasos

Collaborateur et salarié
P.2 et 3

Dernières minutes P.4

**L'Interview par Ménie Lafontaine
Administrateur de Caisse Locale
P.3 et 4**

Vu dans la presse

On nous prend pour des quiches !

" Les pouvoirs de Groupama sur ses caisses régionales bientôt renforcés " in Les Echos du 26/11 :

Le projet de loi sur la réforme bancaire consacre un passage dédié à l'assureur mutualiste. L'objectif : "aligner Groupama sur les règles de gouvernance qui prévalent dans les banques mutualistes". Du coup, "les pouvoirs du holding se trouveront ainsi singulièrement renforcés vis-à-vis des caisses régionales, puisque celui-ci pourra révoquer leurs directeurs généraux ou " procéder à la révocation collective des membres de leur conseil d'administration ". La nomination des directeurs généraux des caisses régionales sera par ailleurs soumise à l'approbation de Groupama SA ". Un renforcement des pouvoirs qui " peut sembler paradoxal alors que l'an dernier c'est l'organe central de l'assureur qui a été l'origine de ses déboires ", notent Les Echos. Après l'éviction de Jean AZÉMA, l'une des principales missions assignées à Thierry MARTEL était de sauver l'indépendance des Caisses.

Privatisation de la montagne in L'Humanité 25/09 :

« L'affaire a débuté... quand le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a souhaité réhabiliter un refuge qui se trouve sur la parcelle appartenant à Groupama. Amaury Comut-Chauvinc a refusé tout net ce projet, prétextant l'arrivée d'un « tourisme de masse ». « Cela n'a aucun sens, souligne Henri Sentenac. Le projet ne prévoit que 2 000 nuitées par an, soit 20 personnes par jour... » Les motivations du président de Groupama semblent tout autre... « Il propose un forfait annuel de chasse à l'approche (sans chien) pour 3 750 euros par personne, ou alors un forfait de chasse à la battue, qui est moins cher pour les assurés de Groupama », explique le maire de Mosset. Le patron de Groupama n'a pas hésité, pour faciliter l'accès aux clients fortunés, à creuser une large piste sur le domaine, pourtant dans un site classé Natura 2000. »

in L'Indépendant 30/09/2012

« ...devant la levée de boucliers provoquée par l'interdiction d'accès à la partie du massif dont il est propriétaire, Groupama et son directeur avaient fait marche arrière, en acceptant le droit d'accès au refuge de Caillau. »

Détricotage du mutualisme in Campagnes solidaires n°272 Avril 2012

« Des Fdsea du Grand Ouest (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) proposent à des exploitants agricoles retraités des contrats de groupe "complémentaire santé". En échange d'une cotisation-adhésion de 34 euros à la Fdsea, ils peuvent bénéficier d'une réduction du coût de leur complémentaire santé de 450 à 350 euros. L'appel d'offre auprès des assureurs concernerait notamment Groupama. De nombreux présidents de caisses locales de Groupama se sont sentis trahis. D'autres, plutôt sympathisants ou adhérents à la Confédération paysanne, ont protesté près des caisses régionales car ces pratiques bafouent le socle du mutualisme. Depuis longtemps, des salariés des organisations professionnelles agricoles et autres comités d'entreprises bénéficient de contrats collectifs mais il n'y a jamais eu de conditions d'appartenance syndicale. Le détricotage du mutualisme, et plus largement du modèle de solidarité inter-professionnel et intergénérationnel mis en place il y a soixante-cinq ans par le Conseil national de la Résistance. Ces contrats de groupes « complémentaire santé » ne sont pas sans risque pour ceux qui les souscrivent puisque tout sociétaire individuel, après deux années d'adhésion, est protégé par la loi Evin interdisant toute résiliation de contrat par l'assureur, quel que soit l'état de santé du souscripteur. Or dans le cas des complémentaires de groupe, l'assureur peut décider à tout instant d'augmenter les cotisations, baisser les prestations ou résilier le contrat de groupe. Il n'est pas sûr que ceux qui veulent élargir leur fonds de commerce syndical aient osé donner toute l'information. »

Le Journal de Kerasos*

« Collaborateur et salarié »

Le terme de collaborateur est mis à toutes les sauces dans la nouvelle rhétorique RH. Gérard FILOCHE, ancien inspecteur du travail, m'a permis, moi Kerasos, de comprendre l'incongruité de l'emploi de « collaborateur » en lieu et place du terme salarié.

DRH : « Bonjour Monsieur l'inspecteur, je vous présente mes collaborateurs... »

G. Filoche : « Ah bon, vous avez des gens extérieurs à l'entreprise, qu'est-ce qu'ils font là, ils ne sont pas déclarés ? »

DRH : « Mais non, bien sûr, ils sont, heu, salariés.. Ici, dans l'entreprise, bien sûr ».

GF : « S'ils sont salariés, pourquoi vous les appelez collaborateurs ? »

DRH : « Mais on les appelle comme ça, ce sont des collaborateurs... »

G.F : « Mais, Madame, vous savez ce qui caractérise un contrat de travail, c'est un « lien de subordination juridique permanente ». Je parle en droit. Tout salarié est « subordonné ». Il n'est pas sur un plan d'égalité avec son employeur. En bonne langue française, on ne peut à la fois, être « collaborateur » et « subordonné ». »

DRH : « Monsieur l'Inspecteur on appelle ainsi nos... nos... collaborateurs, c'est une marque de respect, pour les associer, enfin, on les... »

G.F : « Madame, excusez-moi, mais je n'ai pas le mot « collaborateur » une seule fois dans le Code du travail, je préférerais que vous restiez sur un plan juridique, de façon à ce qu'on s'entende, c'est clair un « salarié » ! Un « collaborateur » je ne sais pas bien quel est son statut... ».

DRH : « Mais enfin monsieur l'Inspecteur, si, c'est clair pour nous aussi, on a le droit d'appeler nos... nos collaborateurs comme on veut ».

G.F : « Madame, vous faites de l'idéologie, pas du droit. S'il vous plaît, pas avec moi. ».

DRH : « Comment ça ? »

G.F : « C'est de l'idéologie que d'appeler un salarié « collaborateur », c'est de la propagande, c'est pour lui faire croire, qu'il est sur un pied d'égalité dans son contrat alors que ce n'est pas le cas. Or en échange de sa subordination, il a des droits ! Le code du travail, c'est la contrepartie à la subordination. En supprimant la subordination, on cherche à enlever la contrepartie. On fait croire que dans l'entreprise, tous ont le même « challenge », le même « défi », que tous sont dans le même bateau... Jusqu'à ce que le patron parte avec le bateau et que le salarié reste amarré sur le quai à l'ANPE, et il s'aperçoit alors qu'il n'était pas collaborateur mais bel et bien subordonné... Or le patron et le salarié n'ont pas les mêmes intérêts. L'un cherche à vendre sa force de travail le plus cher possible, l'autre veut la lui payer le moins cher possible. ».

DRH : « Là, monsieur l'inspecteur, c'est vous qui faites de l'idéologie ! ».

G.F : « Vous croyez ? Bon alors, je propose d'arrêter tous les deux, et pour nous départager, de nous en tenir au droit, au seul droit, donc on parle de « salariés » désormais... C'est le seul terme dans le code du travail, défini juridiquement, tenons-nous en là... ».

DRH : « Bien mais c'est dommage, j'utilise « collaborateur » parce que c'est valorisant... ».

G.F : « C'est vous qui le dites ! Vous ne vous demandez pas pourquoi on n'a pas mis le mot « collaborateur » en 1945-46 dans le code du travail ? ».

DRH : « C'est une question de génération... On n'a pas le même sens pour le même mot... ».

G.F : « C'est certain. « Collaborateur » c'est marqué d'infamie. On n'a donc pas la même approche. Allez, on arrête, n'en parlons plus, mais encore une fois soyez correcte : appelez vos salariés des salariés... ».

* Kerasos ? Merci Google pour ta réponse.

L'Interview par Mémie Lafontaine

Amaury : Administrateur de Caisse Locale

M.L : Afin que nos lecteurs saisissent au mieux votre situation, cher Amaury, je rappelle brièvement le fonctionnement de Groupama, mutuelle d'assurance. Les informations sont extraites d'un des sites d'une des Caisses Régionales.

« Créée sur un véritable principe d'entraide mutuelle, chaque caisse locale est structurée sous forme de conseil d'administration avec un président et des administrateurs, tous bénévoles et assurés Groupama. Elus, les membres du conseil d'administration ont pour vocation de relayer les intérêts et attentes de l'ensemble des assurés auprès de l'entreprise Groupama. Leurs principales missions s'articulent autour de l'aide dans la gestion d'un sinistre, de relais d'informations sur les produits d'assurances, de participation dans la mise en place d'actions de prévention (AFPS, stage de conduite Centaure, révision du code de la route...). Certains élus peuvent également faire partie du conseil d'administration régional qui participe aux orientations de Groupama à partir des propositions de la Direction Générale... »

M.L : Amaury, vous êtes depuis 4 années sociétaire de Groupama. Nous rappelons à nos lecteurs que vous avez souscrit une MRH et une auto. Pour quelles raisons avez-vous choisi cet assureur plutôt qu'un autre ?

A. : Pour être franc avec vous cela s'est résumé à deux critères : le mutualisme et le rapport qualité prix.

Commençons par plus pragmatique : le rapport qualité / prix. Comme chacune et chacun d'entre nous j'ai commencé par comparer les garanties et les options éventuelles. Leurs prix, les exclusions et les franchises... un vrai travail de titan pour qui ne sait pas lire les petites lignes ! Et au final je me suis dit que le choix de Groupama n'était pas si mauvais (bien que je ne sois pas marin ni paysan).

Ensuite le mutualisme. Cela va peut être paraître idiot ou suranné, mais pour moi, une entreprise qui porte un discours dans lequel l'humain est au centre du dispositif, je me dis que je vais m'y retrouver. Et comme cela fait partie de l'ADN même d'une mutuelle, je voulais donc m'assurer convenablement auprès d'un assureur à visage humain... du moins auprès de son sociétariat (le terme plus mutualiste pour dire client).

M.L : Lors d'une assemblée générale de votre Caisse locale, vous avez décidé de vous présenter pour le poste d'administrateur. Expliquez-nous ?

A. : En effet, démocrate dans l'âme et convaincu qu'on est toujours plus audible de l'intérieur que lorsque l'on reste spectateur, lors d'une AG j'ai souhaité franchir le cap et m'impliquer dans ma caisse locale. Au début de l'AG, j'étais plein de doute : était-ce trop tard pour candidater ? Serais-je à la hauteur ? Les sociétaires présents voudraient ils d'un néo-assuré et non agriculteur de surcroît pour les représenter ? Tous ces doutes furent balayés en quelques secondes ! Non pas que je me sois transformé en un instant en un formidable politicien ou en un tribun à l'assurance démesurée... non, j'ai juste demandé à un salarié accueillant les sociétaires : « comment fait-on pour être candidat administrateur ? » Et là la réponse fut éloquente...

M.L : Que s'est-il passé ?

A. : Il m'a désigné le président de la caisse locale, charmant au demeurant, et m'a dit de lui proposer ma candidature. J'étais surpris : pas de profession de foi, pas de présentation, pas de démonstration de ma volonté de m'impliquer... tout cela n'était pas nécessaire !

Je me suis donc vu cité lors d'un vote terriblement « bokassien », puis élu à l'unanimité sans même que l'un des participants à cette réunion « d'avant buffet de bonnes choses à manger et à boire » ne soit désireux de me parler.

J'ai donc accepté ce mandat d'administrateur avec un certain étonnement. Ensuite j'ai candidement demandé quelles étaient les missions d'un administrateur de caisse locale, quels moyens lui était attribués (formation, information, documents,...), quel était le rythme des réunions, sur quoi travailler pour être utile, un « kit administrateur » allait-il m'être fourni ?... Tant de questions, trop de questions peut-être, auxquelles aucunes réponses ne furent apportées.

Lors du premier conseil d'administration auquel je fus convié, le rendez-vous fut donné dans un restaurant de plage très « in » sur la cote méditerranéenne... une signature dans le registre de présence et nous pouvions passer à l'apéritif au champagne ! Je suis un épicurien, mais cette ambiance « nuit blanche à Saint Tropez » me semblait terriblement surréaliste... agréable, mais surréaliste.

Puis depuis 6 mois, pas de réunion, pas de convocation, pas de document... Groupama Méditerranée est pourtant toujours en activité, des actions et des informations devraient probablement être transmises ou enclenchées... mais la volonté ne semble pas être celle-ci...

M.L : Malgré ces déconvenues, il y a toujours ce caractère de joyeux idéaliste qui se dégage de vous : est-ce malgré vous ?

A. : En effet, malgré moi ! On ne refait pas sa nature, on ne refait pas son caractère ! Je suis un humaniste convaincu et ardent, de fait je me dis toujours que l'autre est une formidable source d'échange et non un risque implicite de conflit. C'est donc tout naturellement que je continu à m'investir dans l'associatif, le bénévolat, l'artistique... bref, l'humain !

Dernières minutes

5, 468 MEUR : c'est la rémunération perçue en 2011 par Denis Kessler, PDG du réassureur SCOR. C'est le plus gros salaire du secteur de l'assurance en France. Plus gros que celui du directeur général du 1^{er} réassureur mondial, Munich Re (4,99 MEUR) ou du président de l'assureur allemand Allianz (4,417 MEUR).

Qui dit que le « coût du travail » est trop élevé en France ? *in L'Humanité Dimanche, 13 au 19/9/2012*

Conversations VIP : Reconversion : de Groupama à une fête parisienne

Alain Minc se trouvait à la soirée qui suivait la générale de « la Conversation », pièce de Jean d'Ormesson créée au théâtre Hebertot ; soirée où se mélangeait le gratin de la cour et de la ville. *in Madame Figaro décembre 2012*

« **Les imposteurs de l'économie** » de Laurent Mauduit

Quel point commun entre Alain Minc et Michel Aglietta ? « Ils sont les conseillers des princes, les arbitres médiatiques de la bien-pensance en économie ». Michel Aglietta conseille Groupama Asset Management, Alain Minc a conseillé Jean Azéma. Avec le succès que l'on connaît. *in Marianne 7/4/2012*

A bientôt !

SOLIDAIRES ASSURANCES-ASSISTANCE 144 Bd de la Villette 75019 PARIS

06 66 75 97 84 - solidaires.assurancesassistance@yahoo.fr

[Http://solidairesassurances.free.fr](http://solidairesassurances.free.fr) www.solidaires.org